



BILAN ANNUEL DU SCHÉMA DE MUTUALISATION

DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

DU 01/10/2021 AU 30/09/2022



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20221124-12022-DE
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022

1 | Préambule

Le Schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour la période 2021-2026, a été validé par le Conseil Communautaire du 29 juin 2021. Fruit d'une réelle démarche de concertation, ce schéma de mutualisation a été co-construit en plusieurs étapes et élaboré à l'issue de travaux préparatoires qui ont associé l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il constitue l'un des quatre volets du **PACTE TERRITORIAL** de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui comprend :

- Le Projet de Territoire,
- Le Pacte de Gouvernance,
- Le Schéma de Mutualisation des Services,
- Le Pacte de Solidarité Fiscal et Financier.

Le schéma de mutualisation permet de renforcer les services d'intérêt communautaire, d'améliorer la qualité des services publics, de rendre plus lisible l'action intercommunale et de renforcer l'identité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

2 | Cadre réglementaire

- Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales,
- Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

L'article L 5211-39-1 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, ou à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

Le rapport d'orientations budgétaires 2023 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant présenté au conseil communautaire du 24 novembre 2022, le présent bilan du schéma de mutualisation des services porte sur la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.



3 | Objectifs

Le schéma de mutualisation des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pour objectifs :

- La recherche d'efficacité et d'efficience dans l'action publique locale,
- Le développement de la culture et de l'esprit intercommunaux entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dans la mise en œuvre des politiques publiques,
- La prise en compte de la transition écologique, dans l'élaboration des nouvelles actions proposées.

Pour répondre à ces objectifs, **9 fiches actions** ont été élaborées, portant sur les thématiques suivantes :

- 1/ Mettre en place une cellule d'expertise pour les communes
- 2/ Créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole
- 3/ Mettre en commun et partager le matériel technique
- 4/ Optimiser les achats
- 5/ Développer un service de prévention et santé au travail
- 6/ Poursuivre le développement du service de remplacement des agents communaux
- 7/ Renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire avec la création de services communs
- 8/ Organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants
- 9/ Développer une expertise informatique et numérique pour les communes.

4 | État d'avancement des actions du 01/10/2021 au 30/09/2022

1. Mettre en place une cellule d'expertise pour les communes

Contexte et objectifs :

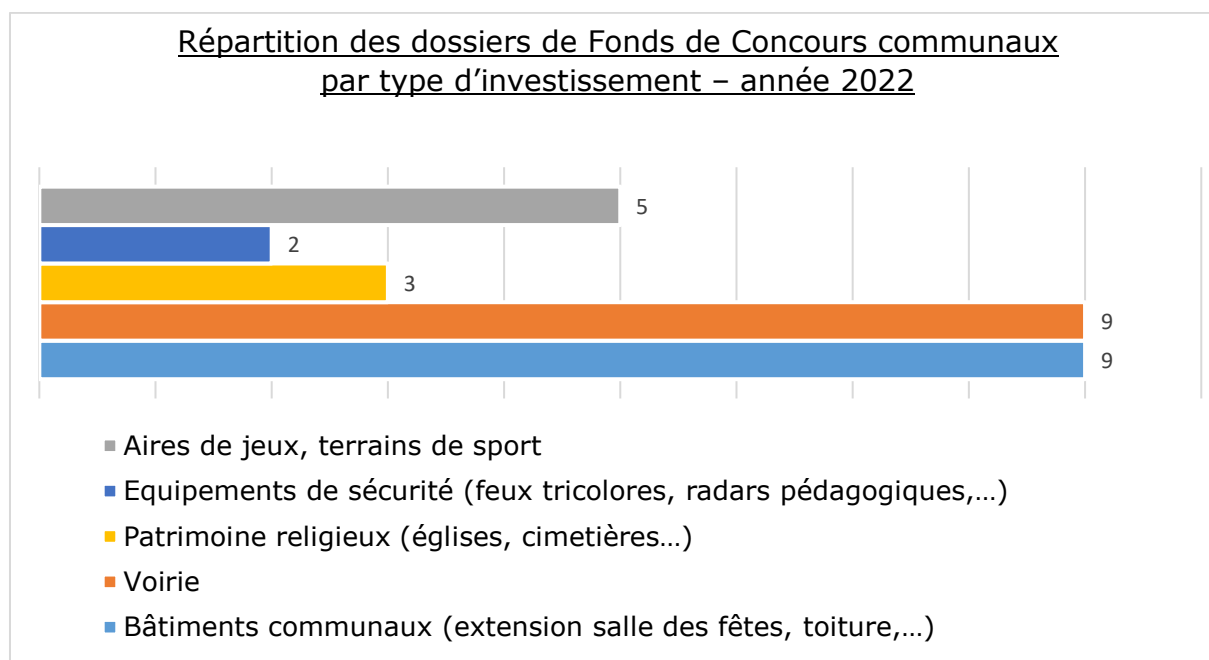
- Apporter un conseil, former, renseigner les communes sur des sujets précis selon leurs besoins, liés à des problématiques juridiques, financières ou techniques.
- Questions étudiées individuellement et réponses personnalisées.
- Expertise facturée au cas par cas dans le cadre de la mise en place des services communs de la CA du Grand Dole.

Démarches effectuées cette année :

Dans le domaine juridique, **28 questions** ont été soulevées par les communes au service « Assemblées et affaires juridiques » de la CA du Grand Dole, qui a pu répondre gracieusement à l'ensemble des questions.

En ce qui concerne l'expertise et le conseil en terme d'investissement, les communes ont été accompagnées par le biais du dispositif « Fonds de concours », mis en place en 2018. En 2022,

- **28 dossiers communaux** ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de **326 375 €**, pour un montant d'investissement de 3 242 948 € HT,
- **3 dossiers intercommunaux** ont été financés par la CA du Grand Dole, à hauteur de **526 395 €**, pour un montant d'investissement de 3 782 244 € HT.



2. Créer et développer un réseau d'échanges entre les agents territoriaux du Grand Dole

Contexte et objectifs :

- Poursuivre le travail mené avec les Secrétaires de Mairie de la CA du Grand Dole, notamment avec l'organisation régulière de conférences et de formations.

Démarches effectuées cette année :

- Depuis fin 2021 et ce malgré un contexte sanitaire encore compliqué, la CA du Grand Dole a pu proposer **8 jours de formations** « Sauveteurs Secouristes du Travail » (SST), en formation initiale ou recyclage. Ces formations ont été suivies par **34 agents** provenant de **9 communes** du territoire. Un dossier de renouvellement d'habilitations est actuellement en cours.



- La CA du Grand Dole a également proposé en collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), **2 journées d'actualité** relatives à la législation funéraire et dispensées à Dole. **19 agents** ont participé, dont 12 secrétaires de mairie et 7 agents de la CA du Grand Dole.
- En 2022, la CA du Grand Dole a continué d'organiser les Conférences des Secrétaires de Mairie destinées à échanger avec l'ensemble d'entre elles sur les décisions et projets importants concernant le territoire. Ces rencontres sont aussi l'occasion d'informer sur des points d'actualité et de dynamiser le réseau technique des secrétaires de mairie.

En raison de la crise sanitaire, la CA du Grand Dole n'a pu proposer que **2 conférences des Secrétaires de Mairie**, une en novembre 2021 à Gevry (34 participantes) et une autre en juin 2022 à Choisey (28 participantes). Une troisième conférence sera organisée avant la fin de l'année 2022.

3. Mettre en commun et partager le matériel technique

Contexte et objectifs :

- Les communes et la CA du Grand Dole ont toutes du matériel spécifique qu'elles utilisent régulièrement ou ponctuellement. Leur mise à disposition permettrait de limiter les investissements et de rationaliser les dépenses.

Démarches effectuées cette année :

- La CA du Grand Dole a mis à disposition de la commune de Saint-Aubin un boîtier de contrôle de vitesse afin d'effectuer des relevés avant travaux.

4. Optimiser les achats

Contexte et objectifs :

- Il est proposé de poursuivre et de développer le groupement de commandes « Club Acheteurs » et de le faire évoluer vers une centrale d'achats, afin de favoriser la mutualisation des achats à l'échelle du territoire de la CA du Grand Dole.

Démarches effectuées cette année :

- Le « Club Acheteurs » de la CA du Grand Dole permet aux 40 communes, au CCAS de la Ville de Dole, au Syndicat Mixte de la Grande Tablée, à l'EPCC Terre de Louis Pasteur et au SIVOS du Val des Anges, qui ont adhéré gratuitement, d'être associés

durablement et ainsi de pouvoir participer régulièrement aux groupements de commandes initiés par la CA du Grand Dole.

Les objectifs sont multiples :

- Mettre en place une politique d'achat commune en associant durablement plusieurs communes pour certains achats,
- Assurer une sécurité juridique au niveau de la consultation et de la passation des marchés,
- Réaliser des économies liées à la massification et à l'amélioration de la mise en œuvre des processus d'achats,
- Alléger la gestion administrative des dossiers d'achats,
- Etre conseillé, si besoin, sur la phase de suivi et d'exécution du marché.

Au 30 septembre 2022, un groupement de commandes relatif à l'entretien et à la vérification des extincteurs est en cours. **16 communes et 3 syndicats** sont intéressés par ce groupement.

5. Développer un service de prévention et santé au travail

Contexte et objectifs :

- Création d'une cellule technique composée d'agents intercommunaux pour assister et conseiller les collectivités dans la mise en œuvre d'une politique de prévention et de santé au travail, ainsi que dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail visant à :
 - Mettre en place une démarche de prévention,
 - Élaborer un programme d'actions,
 - Établir un planning annuel,
 - Donner des conseils et de l'assistance technique et réglementaire sur toute question relative à l'hygiène et la sécurité au travail,
 - Élaborer une documentation pédagogique,
 - Apporter de l'assistance dans l'analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles,
 - Favoriser la communication, l'information et la formation en prévention,
 - Mettre en place un registre Hygiène et Sécurité, un règlement intérieur...,
 - Identifier les risques dans la collectivité et proposer des axes d'amélioration,
 - Améliorer le bien-être des agents.



Démarches effectuées cette année :

- Au total, les agents de la CA du Grand Dole sont intervenus **51 journées** au sein de la Communauté de Communes Jura Nord et du SICTOM de Dole, pour un montant facturé de **12 750 €**.

6. Poursuivre le développement du service de remplacement des agents communaux

Contexte et objectifs :

- Le service de remplacement de personnel a été créé en 2015, avec les secrétaires de mairie. Depuis, il s'est structuré et développé, avec le recours croissant des communes à ce service.
- Depuis 2021, la CA du Grand Dole met à disposition des communes qui en ont le besoin, du personnel technique.

Démarches effectuées cette année :

- **Mise à disposition de personnels administratifs :**

Au 30 septembre 2022, **18 communes, 5 associations foncières, 1 SIVU, 1 SIVOS, 2 Syndicats Mixtes et 1 agence postale** ont ainsi pu faire appel à ce service de remplacement, dont certains à plusieurs reprises dans l'année. Les motifs de ces remplacements ont été divers : arrêts maladie de la secrétaire en poste, congés annuels, départ en retraite, mutation, etc.

Du 01/10/2021 au 30/09/2022, **13 secrétaires** différentes ont été mises à disposition dans les communes de la CA du Grand Dole, sur plusieurs missions pour certaines. Au total, ce sont **12 858 heures** de travail dans les communes qui ont été effectuées, pour un montant de **332 614 €** facturés aux communes bénéficiaires.

- **Mise à disposition de personnels techniques :**

Depuis le 1er mai 2022, la CA du Grand Dole assure désormais les missions que proposaient le Syndicat à Vocation Simple – SIVOS – de Rochefort-sur-Nenon, sur le territoire des communes concernées (Amange, Archelange, Châtenois, Éclans-Nenon, Falletans, Lavangeot, Lavans-lès-Dole, Rainans et Rochefort-sur-Nenon).

Dans le cadre de la dissolution du SIVOS, la CA du Grand Dole a repris le personnel en poste et a racheté le **matériel technique** (matériel atelier, matériel espaces verts, petit matériel, remorques et véhicules) pour un montant de **173 325 €**.

Les agents techniques mis à disposition des communes ont pour principales missions : la tonte, le débroussaillage, le désherbage, le ramassage des feuilles, la taille des haies, etc. Ils sont mis à disposition des communes de façon pérenne ou ponctuelle, en fonction de leurs besoins.

Cinq mois après la reprise des activités du SIVOS et une fois la haute saison passée, la CA du Grand Dole a organisé, le 29 septembre 2022, une réunion avec les Maires concernés. Tous sont entièrement satisfaits de l'organisation mise en place, de la gestion sur site, de la coordination, de la communication, et du travail de qualité fourni par les agents techniques.

⇒ Toutes les communes souhaitent poursuivre leur engagement en 2023.

Au 30 septembre 2022, **12 communes** (communes ex-SIVOS, Parcey et Crissey) ont fait appel à la CA du Grand Dole pour la mise à disposition de **9 agents techniques** dans leur commune.

Au total, **4 734 heures** de travail ont été réalisées, pour un montant de **129 515 €** facturés aux communes bénéficiaires.

7. Renforcer l'ingénierie sur l'ensemble du territoire avec la création de services communs

Contexte et objectifs :

- Afin de poursuivre les actions de mutualisation et aller plus loin dans sa démarche d'accompagnement et de conseil, la CA du Grand Dole a décidé, lors de son conseil communautaire en date du 29/06/2021, de mettre en place **une administration locale partagée** avec l'ensemble des communes membres et des collectivités présentes sur son territoire. Afin de permettre une gestion cohérente et optimisée des moyens humains au service de l'action publique, des « services communs » ont été créés.
- **45 communes** ont signé la convention d'adhésion aux services communs de la CA du Grand Dole, ainsi que les CCAS de Dole et de Tavaux, le Syndicat Mixte Doubs Loue, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SICTOM et le SIP de Rochefort-sur-Nenon.

Démarches effectuées cette année :

- En plus des mises à disposition d'agents administratifs et techniques présentées précédemment, la CA du Grand Dole a pu répondre à **6 demandes** de prestations ponctuelles :

- 2 prestations musicales du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour l'organisation de concerts,
- 1 prestation technique relative aux changement d'ampoules sur candélabres,
- 1 formation technique d'un agent sur tondeuse autoportée,
- 1 prestation technique pour le nettoyage et le balayage d'une rue suite à plusieurs épisodes orageux qui ont provoqué une coulée de boue.

Ces prestations ont été facturées **2 871 €** aux communes bénéficiaires.

- La prestation de services en matière de Ressources Humaines, dénommée « Pack RH », créé en 2018 et qui inclut les missions suivantes a été renouvelée en 2022 :
 - La gestion de la carrière de l'agent :
 - Déroulement de carrière
 - Médailles du travail
 - Maladies
 - Discipline
 - Retraites
 - Établissement des paies
 - Aide au recrutement
 - Formation des personnels
 - Expertise juridique
 - Conseil en Hygiène Sécurité et conditions de travail
 - Aide à l'estimation du budget RH.



Cette année, 3 communes ont bénéficié de cette prestation ainsi que le CCAS de Tavaux, le Syndicat des Eaux du Recépage, le SIP et le SIVOS de Rochefort-sur-Nenon. Au total, ce sont **1 208 bulletins de paie** qui ont été géré par le service « Ressources Humaines » de la CA du Grand Dole, pour un montant de **42 280 €** facturé aux bénéficiaires.

8. Organiser des ateliers numériques dans les communes à destination des habitants

Contexte et objectifs :

- Proposer un nouveau service de proximité afin de sensibiliser et aider les habitants du Grand Dole dans leurs démarches administratives.
- Offrir aux habitants du territoire un dispositif individuel et/ou collectif.

Démarches effectuées cette année :

- Afin de mettre en place des ateliers numériques dans les communes, la CA du Grand Dole, avec l'aide de l'État, a recruté deux conseillers numériques à temps

complet. Les ateliers ont pu commencer le 02/05/2022, avec l'organisation d'un atelier tous les 15 jours dans **18 communes** volontaires et **3 maisons France Services** (hors juillet et août).

Au total, **155 ateliers** ont été organisés gratuitement (soit 367 heures de travail par conseiller numérique) pour **590 participants**, dont la majorité se réinscrit d'une séance à l'autre. Les personnes accompagnées ont plus de 60 ans, et une dizaine de personnes ont entre 35 et 59 ans.

Les principaux thèmes abordés ont été : l'utilisation d'Internet, la gestion des fichiers avec le transfert de photos d'un smartphone vers un ordinateur, l'utilisation de la boîte mail ainsi que l'utilisation du traitement de texte.

9. Développer une expertise informatique et numérique pour les communes

Contexte et objectifs :

- Favoriser les pratiques communes en partageant les mêmes outils.
- Bénéficier de l'expertise des services de la CA du Grand Dole utilisateurs des logiciels.

Démarches effectuées cette année :

- À la demande de plusieurs communes, la CA du Grand Dole a acquis en 2018, le logiciel de gestion administrative des cimetières « Cart@CIM » de la société GFI.

Cette année, **11 communes** ont pu bénéficier de cet outil, pour un montant annuel de 73 € par commune (coût de la maintenant divisé par le nombre de communes adhérentes).

4 autres communes ont souhaité une démonstration de l'outil et devraient demander sa mise à disposition en 2023.



Accusé de réception en préfecture
039-200010650-20221124-12022-DE
Date de télétransmission : 29/11/2022
Date de réception préfecture : 29/11/2022